

François Loos a réuni le second Conseil stratégique des industries chimiques

Installé en novembre 2005 par François Loos, ministre délégué à l'Industrie, le Conseil stratégique des industries chimiques (COSIC) réunit les industriels du secteur, des syndicats, des représentants du monde de la recherche, des parlementaires et des administrations concernées pour se préparer collectivement aux défis de l'avenir. Rappelons que le secteur de la chimie emploie directement 231 400 personnes en France et jusqu'à 600 000 avec les emplois indirects.

Cette deuxième réunion a permis de poursuivre les travaux engagés en novembre dernier sur les trois sujets déterminants pour l'avenir de la filière : **préparer les entreprises à appliquer le règlement européen REACH, organiser un dialogue social rénové, encourager la R & D et l'innovation dans le secteur de la chimie.**

Alain Devic, président de l'UIC, a présenté « Visa REACH », destiné à préparer en deux ans 800 PME. Il sera constitué parallèlement un groupe de travail pour évaluer les besoins en compétences en toxicologie et en écotoxicologie pour se préparer à REACH.

Un **Observatoire des métiers** est en cours de réalisation pour mieux anticiper les besoins en emplois et compétences, et l'UIC organisera le 22 novembre un colloque, avec le concours du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur les relations entre l'enseignement supérieur et les industries chimiques, pour favoriser l'insertion des jeunes diplômés.

François Loos a présenté le bilan des projets des **pôles de compétitivité** et de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) sur le secteur chimie. En 2005, le projet « Intensification des procédés » du pôle Axelera a été retenu. En 2006, pour ce pôle, c'est le projet « Rhodanos » qui a été financé. Deux autres projets ont fait l'objet d'une décision d'orientation de financement : « Cosmetotextile » du pôle Cosmetic Valley, et « Pyrobio-énergie » du pôle Industries et agroressources. L'AII a décidé de financer le projet « Biohub » présenté en avril dernier par la société Roquette.

Au total, ce sont 55 millions d'euros qui ont été attribués pour le 1^{er} semestre 2006 à des projets issus du secteur de la chimie.

Les eurodéputés se positionnent en faveur de la chimie

Le vote qui s'est tenu au Parlement européen à Strasbourg le 15 juin dernier est un plein succès pour les industries chimiques. Reconnue à juste titre comme prioritaire pour la recherche européenne, l'ensemble des députés français se sont positionnés en faveur de la chimie et de sa pleine intégration dans le 7^e Programme cadre européen de recherche et de développement (PCRD).

Depuis 1984, le PCRD est le principal instrument communautaire pour financer la recherche en Europe. Contrairement à ses prédécesseurs qui couvraient une période de cinq ans, le 7^e Programme courra pour six ans. Il est en grande partie mis en œuvre par le biais d'appels d'offres ouverts à tous les acteurs de la recherche européenne : entreprises, centres de recherche, universités, etc. Le budget pour la période 2007-2013 est de 48,08 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 40 % par rapport au 6^e PCRD.

Ce nouveau Programme vise à inciter les États membres de l'Union européenne et leurs chercheurs à travailler en réseau ; question pour l'Europe, qui ne consacre que 1,9 % de son PIB à la recherche et au développement, de rester dans la course face aux concurrents que représentent les États-Unis (2,7 %) et le Japon (3,2 %).

Mettre la recherche au service de la compétitivité industrielle, augmenter les investissements en R & D de l'industrie et intégrer l'effet levier des interventions publiques, tels sont les objectifs principalement visés.

Le Programme cadre doit entrer en vigueur en janvier 2007. Dès lors, des appels d'offres liés aux différents domaines couverts vont être lancés afin de faire bénéficier des subventions communautaires les projets européens porteurs de recherche et d'innovation technologique.

A propos de REACH

La position commune adoptée en juin dernier par le Conseil des ministres de l'Union européenne marque une étape très importante dans le processus d'adoption de REACH.

Alors que l'UIC a lancé différentes actions pour que les industriels de la chimie et des secteurs aval en France se préparent à la mise en œuvre de cette réglementation, plusieurs points préoccupent encore les entreprises : la procédure d'autorisation, l'enregistrement des intermédiaires de synthèse sur site (enjeu majeur pour la chimie de spécialités à haute valeur ajoutée), la procédure d'évaluation des substances (qu'il serait souhaitable de confier à l'Agence européenne nouvellement créée), avec enfin un dernier point qui concerne le partage. Il est à craindre que le partage imposé de toutes les données, dès lors qu'un déclarant en fait la demande, soit un processus complexe, mettant en cause le « know how » des entreprises et induisant des menaces sérieuses sur la propriété intellectuelle.

REACH devrait être adopté au 1^{er} semestre 2007 : il faut s'en convaincre et s'y préparer.

Afin que les adhérents soient prêts, l'UIC développe de nombreuses actions pour s'informer et se préparer. *La Lettre REACH*, périodique numérique, est destinée à informer de manière régulière les entreprises de l'évolution du processus et prodigue des conseils pratiques, en complément des journées de formation organisées depuis maintenant plus de deux ans. Une prochaine session de formation se tiendra à Rouen les 26 et 27 septembre prochains, avec notamment des études de cas sur la préparation à la mise en œuvre de REACH.

• <http://www.uic.fr> - rubrique REACH

« Avec la chimie, l'avenir prend des forces »



Le rapport annuel 2005 de l'UIC vient de paraître. Le document illustré de nombreux tableaux, graphiques et photos présente dans un premier livret des analyses et diagnostics économiques et stratégiques du marché et de la concurrence, et propose des outils de réflexions et d'actions.

L'activité de l'industrie chimique en 2005 est l'objet du second livret qui aborde les évolutions par secteur, le commerce extérieur, les investissements, la R & D, les résultats financiers, l'emploi et la sécurité au travail, et les faits marquants en 2005.

• Retrouvez le rapport annuel sur <http://www.uic.fr>
Pour le recevoir gracieusement, envoyez un courriel à sguirao@uic.fr